

Propositions des fédérations et associations de culture et de communication face à une crise de sens de l'action culturelle publique

Ce document s'inspire de contributions reçues à la COFAC, de travaux en cours, d'études récentes, de compte-rendus de réunion, de conversations... C'est une base argumentaire pour être entendue des pouvoirs publics, des citoyens, des usagers de la culture.

Nos sources sont précises, fiables, vérifiables, sérieuses, récentes. Elles sont mentionnées à chaque fois en note de bas de page. L'ensemble des références des sources figure à la fin du document.

Les propositions des 19 fédérations et 25 400 associations membres de la COFAC	2
Argument 1 : Le grand malentendu : il n'y a pas de vie culturelle sans les associations !	3
Argument 2 : 204 800 associations transmettent, créent, rénovent et inventent en permanence la culture vivante du pays	4
Argument 3 : La vie associative culturelle contribue à un développement économique soutenable de nos sociétés	5
Argument 4 : Les associations culturelles sont légitimes à co-construire les politiques culturelles dans le respect des engagements internationaux de la France sur la diversité culturelle	6
Constat 1	8
Constat 2	8
Références	9

Avril 2008

Les propositions des 19 fédérations et 25 400 associations membres de la COFAC

Le monde associatif culturel, organisé autour de ses coordinations et fédérations :

Dénonçant une crise de sens de l'action culturelle publique

- ➔ **Demande l'application de la déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée à l'unanimité des parlementaires** de tous bords et le respect des engagements internationaux de la France qui défendent le principe de l'égalité et de la dignité des cultures.
- ➔ **Interroge le gouvernement et les parlementaires sur la compétence culturelle de l'Etat** en terme d'aménagement, de régulation, de péréquation nationale, de rééquilibrage, de protection, de valorisation et d'impulsion.

Conscient d'une nécessaire réforme de l'Etat

- ➔ **Est favorable à une Réforme de l'Etat et propose la RGPPP ou la RG3P (Révision Générale des Politiques Publiques avec les Partenaires).**
- ➔ **Alerte dans le même temps le Premier Ministre sur la façon dont est mise en œuvre la Révision Générale des Politiques Publiques au Ministère de la Culture, sans concertation, sans méthode, sans transparence, sans calendrier connu et débattu collectivement.**
Cette interpellation se fait en étroite concertation avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) et les autres coordinations sectorielles.
- ➔ **Interroge les parlementaires qui ont voté un budget 2008 en contradiction avec les orientations du Président de la République et dénonce le mauvais usage que le ministère de la culture fait de la LOLF**, en refusant toute forme de co-construction des finalités, des objectifs, des programmes d'action et d'évaluation, comme si rien n'avait changé depuis 1959.

Prenant acte d'une réforme de l'administration culturelle

- ➔ **Propose qu'à tous les niveaux (Ministères, DRAC...), les associations soient dorénavant consultées, entendues et considérées comme des partenaires**, tout comme devraient l'être davantage les collectivités territoriales et les représentants des artistes.
- ➔ **Propose que, dans le cadre de la réorganisation du Ministère de la Culture, un référent associatif**, animant une commission mixte permanente - composée de représentants de l'Etat et des associations - **soit nommé dans chaque direction.**

Souhaitant qu'une concertation avec tous les acteurs de la culture soit mise en place

- ➔ **Est mobilisé durablement jusqu'à ce qu'il soit consulté et entendu.**
La mobilisation des associations culturelles n'est pas qu'une crise passagère, même si elle est renforcée par un budget 2008 complètement destructeur pour l'action des associations aux différents niveaux de territoire. La COFAC met en place un plan d'action et de mobilisation de ses membres au niveau national et sur l'ensemble du territoire, concerté avec l'UFISC, les fédérations d'éducation populaire, l'ensemble des acteurs de proximité...
- ➔ **Interpelle les représentants d'élus locaux**
L'Etat ne souhaite plus intervenir sur des « micro-réalisations locales » (toutes réalisations hors institutions) et souhaite que les collectivités locales les financent pleinement. Qu'en pensent les élus locaux ?
- ➔ **Alerte l'opinion et les médias sur les conséquences, sur la qualité de vie des populations, de la chute spectaculaire du budget 2008 et des budgets à venir.**

Argument 1 :

Le grand malentendu :
il n'y a pas de vie culturelle sans les associations !

204 800 associations culturelles¹

18.6 % des associations ; Une croissance forte (+ 5,1% par an).
4,3 millions d'adhérents¹ ; Une moyenne de 14 bénévoles par association.

Sur tous les territoires, dans tous les départements, dans toutes les communes, petites ou grandes, dans les villes, dans les villages, dans les quartiers en métropole et dans les DOM-TOM...

Une forte présence dans les milieux ruraux et les quartiers urbains dits sensibles.

**Plus de 20 millions de français concernés² (un tiers de la population)
= deux à trois fois plus que les institutions subventionnées et conventionnées²**

Elles s'adressent à toutes les catégories socio-professionnelles, à tous les âges de la vie (de la petite enfance aux personnes âgées), aux populations défavorisées géographiquement ou socialement, aux populations qui pour diverses raisons ne peuvent plus se déplacer, aux personnes en situation de handicap.

Un budget annuel cumulé de 5.54 milliards d'Euros¹

= 7 fois le chiffre d'affaires de l'industrie du DISQUE³

Le poids économique du secteur augmente de 2,5 % par an.

31 400 associations culturelles employeuses

405 000 contrats de travail, 83 700 emplois en équivalent temps plein⁴
= le nombre de salariés dans la région Corse⁵

Des professionnels au service de plus de 20 millions de français. Les associations culturelles font vivre et travailler la majorité des artistes de toutes les esthétiques et de tous les métiers. Elles créent de l'emploi de proximité sur tous les territoires.

**Une économie sociale et solidaire de proximité,
qui profite à tous et qui est non délocalisable.**

« Nous employons 17 salariés, dans un village de 80 habitants, sans industrie⁶ ».
Des syndicats de l'Economie Sociale encore peu écoutés et conviés.

2,2 millions de bénévoles

Ces associations tirent 36%⁷ de leur richesse d'une ressource non-monnaire inestimable.

259 millions d'heures de bénévolat¹ qui créent une richesse de 3,1 milliards d'Euros⁷
au service de la culture, du lien social et de l'intérêt général.

¹ Enquête « L'état des associations, le paysage associatif français et ses évolutions », CNRS-laboratoire Matisse, Viviane TCHERNONOG, novembre 2007 http://matisse.univ-paris1.fr/fr/article.php3?id_article=204

² Sources Département des Etudes et des Statistiques (Ministère de la Culture et de la Communication)

³ Sources Insee et Syndicat national de l'édition phonographique en 2006, chiffres 2006 portant sur les CD et DVD musicaux. Ou l'équivalent du Chiffre d'Affaires de l'administration de biens immobiliers ou 35 % du CA de l'hôtellerie.

⁴ Enquête « L'état des associations, le paysage associatif français et ses évolutions », CNRS-laboratoire Matisse, Viviane TCHERNONOG, novembre 2007 http://matisse.univ-paris1.fr/fr/article.php3?id_article=204 complétée par le Panorama de l'emploi dans les associations culturelles, Opale Cnar-Culture, nov.2007 http://www.culture-proximite.org/article.php3?id_article=203

⁵ Sources Insee http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=CMRSOS03139&tab_id=479

⁶ Etude Cofac sur les impacts des associations culturelles et de communication sur la société, janv. 2007 http://www.cofac.asso.fr/article.php3?id_article=42

⁷ Petite explication du mode de calcul. Le nombre de bénévoles et d'heures de bénévolat est tiré de l'étude CNRS-Laboratoire citée en notes 1 et 4. Nous avons valorisé 259 millions d'heures de bénévolat par 12 € (110% du SMIC) ce qui valorise la richesse des associations culturelles à 3,1 milliards d'euros. Ce chiffre est ajouté au budget consolidé des associations culturelles (5,54 milliards) ce qui donne un budget consolidé incluant le bénévolat de 8,64 milliards d'Euros. Le bénévolat représente 36% de ce budget.

Argument 2 :

204 800 associations transmettent, créent, rénovent et inventent en permanence la culture vivante du pays

La danse contemporaine, le théâtre de rue, les musiques actuelles (rock, métal, reggae, rap, chanson française...), le cirque de création, le hip-hop et autres musiques, les danses et cultures urbaines, le graffiti, le cinéma d'animation, la culture du happening...

→ **Où se sont diffusés et enrichis ces mouvements artistiques ?**

Les événements emblématiques des festivals d'Avignon, des Vieilles Charrues, du Rock dans tous ses Etats, des Choralies...

→ **Que seraient-ils devenus sans l'impulsion ou le soutien de bénévoles et d'associations ?**

Les musiques et danses traditionnelles.

→ **Comment auraient-elles pu se transmettre et évoluer ?**

L'éducation et l'histoire de l'Art

→ **Qui organise la majorité des visites et conférences sur les musées ?**

L'apprentissage d'un instrument à vent.

→ **Où se fait-il majoritairement ?**

La promotion et la sauvegarde du patrimoine.

→ **Qui la soutient et la défend ?**

Le musicien-intervenant à l'école.

→ **Comment ce métier est-il né ?**

Que serait la vie sans les associations culturelles ?

Que serait la culture sans les associations culturelles ?

Quelles politiques pourraient faire l'impasse sur une politique culturelle co-construite avec les associations culturelles ?

Argument 3 :

La vie associative culturelle contribue à un développement économique soutenable de nos sociétés

Constat : La richesse, l'expertise et la créativité de la vie associative culturelle ne vont pas de soi. Il nous faut réhabiliter sa valeur.

Selon une étude de la commission européenne ⁸ :

→ **Sur le terrain économique, le secteur associatif culturel est performant⁸ :**

« Le secteur culturel et créatif est un secteur de croissance qui se développe plus rapidement que le reste de l'économie⁹. La même constatation s'applique à l'emploi culturel. »

→ **Le secteur culturel et créatif a en outre de nombreux impacts socio-économiques indirects :** « La culture permet d'aider les villes et les régions à attirer les investissements, les talents créatifs et le tourisme. »

→ **La France est particulièrement bien positionnée :**

C'est le pays de l'Union Européenne où la contribution du secteur culturel et créatif à l'ensemble de l'économie est la plus forte (3,4%).

→ **Le rapport montre également combien la culture et la créativité,** « quand elles sont utilisées dans un objectif social, **contribuent au développement soutenable de nos sociétés :** Intégration sociale, cohésion sociale, diversité culturelle, renforcement de compétences de publics exclus... »

En France, ce sont naturellement les associations culturelles qui jouent ce rôle, les entreprises culturelles du secteur marchand privilégiant plutôt la production de contenus.

L'étude COFAC aborde les autres impacts des associations de culture sur la société¹⁰ :

→ Les associations culturelles contribuent à la **démocratie culturelle**

→ Les associations culturelles contribuent **au développement de la personne**

→ Les associations culturelles contribuent **au développement du lien social et de la citoyenneté**

→ Les associations culturelles **actrices de l'aménagement, de la valorisation et de la cohésion des territoires**

→ Les associations concourent **au développement des secteurs culturels**

→ Les associations **facteurs de développement économique.**

La COFAC complète cette étude à travers un état des lieux sur l'éducation culturelle et artistique en cours de réalisation.

⁸ Etude 2006 commanditée par la Commission Européenne sur l'économie de la culture en Europe. L'économie de la culture en Europe. KEA European Affairs, Media Group (Turku School of Economics) et MKW Wirtschaftsforschung GmbH.
http://ec.europa.eu/culture/eac/sources_info/studies/economy_fr.html

⁹ L'étude démontre que la croissance du secteur culturel et créatif en 1999-2003 a été de 12,3% plus élevée que la croissance du reste de l'économie.

¹⁰ Etude Cofac sur les impacts des associations culturelles et de communication sur la société, janv. 2007
http://www.cofac.asso.fr/article.php3?id_article=42

Argument 4 :

Les associations culturelles sont légitimes à co-construire les politiques culturelles dans le respect des engagements internationaux de la France sur la diversité culturelle

Considérant qu'aucune catégorie - qu'elle soit élective ou administrative - n'est dépositaire de l'intérêt général.

La notion d'intérêt général n'est l'apanage de personne. Et avant tout, elle ne se décrète pas au nom de tous, sans consultation.

Considérant qu'aucune catégorie - même élective, administrative, même cultivée - n'est dépositaire du beau, du juste et du bon goût, en particulier dans le domaine artistique et culturel.

Les associations culturelles s'honorent d'être sur le terrain, au plus proche de la population. Sans pour autant tourner le dos à une posture d'exigence artistique, de création et de renouvellement, elles formulent également d'autres critères d'exigence et de qualité au premier rang desquels figurent la qualité de vie, le lien social et le vivre ensemble.

Considérant que les engagements internationaux de la France sur la diversité culturelle, adoptés à l'unanimité des parlementaires de tous bords, ne sont pas respectés ¹¹.

- « Toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles. »
- La politique culturelle doit garantir à la personne d'être pleinement considérée dans sa dignité. Elle doit lui garantir ses « droits culturels » « qui font partie intégrante des droits de l'homme », comme le rappelle la déclaration de Fribourg.
- Les politiques culturelles ont continué d'affirmer le primat de la « démocratisation de la culture ». Le sens et la valeur culturels continuent d'être donnés exclusivement par les institutions, alors que la déclaration induit que la politique culturelle est le résultat d'une co-construction avec les personnes.

Considérant que l'apport humain et financier des associations culturelles à la culture de notre pays est supérieur à l'apport humain et financier de l'Etat à la culture

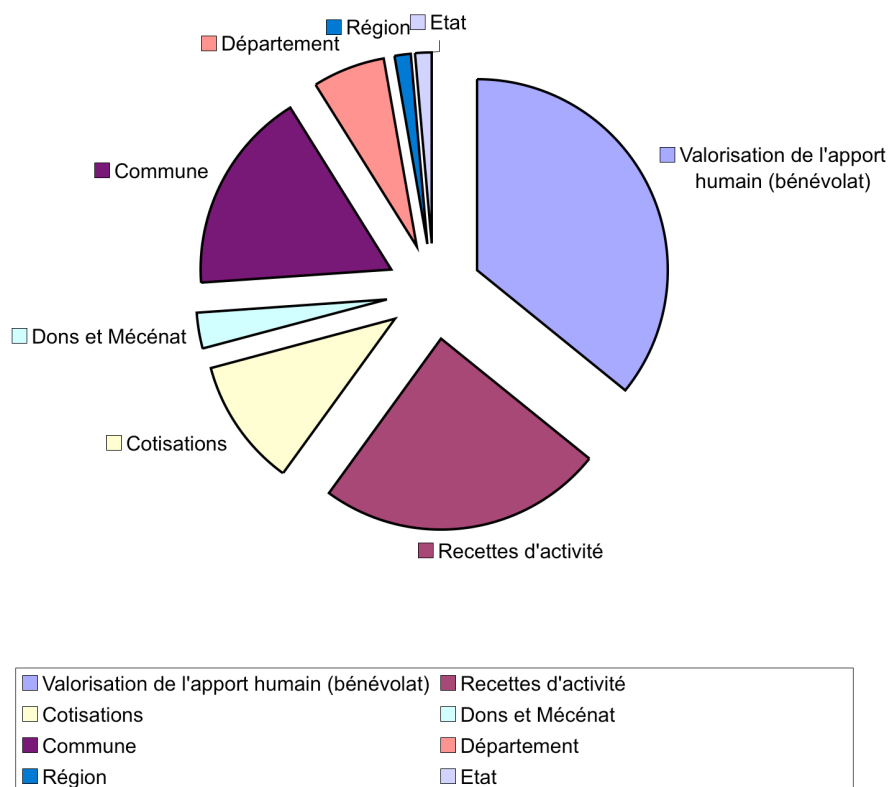
Contre les idées reçues... Un financement majoritairement privé :

- **60%** des ressources des associations culturelles sont privées, soit 38% de recettes d'activité, 17% de cotisations, 5% de dons et mécénat. Et c'est sans valoriser financièrement le bénévolat...
- **40%** de subventions publiques.
67% du financement public provient de la commune, 24% des Conseils Généraux, 6% des régions, 5% de l'Etat.

¹¹ « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle » <http://www.unesco.org/bpi/fr/unescopresse/2001/01-120f.shtml> - "Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles" adoptée par l'Assemblée Nationale le 8 juin 2006, par le Sénat le 27 juin 2006, promulguée par le Président de la République, publiée au journal officiel et entrée en vigueur le 18 mars 2007.
http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=29388&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

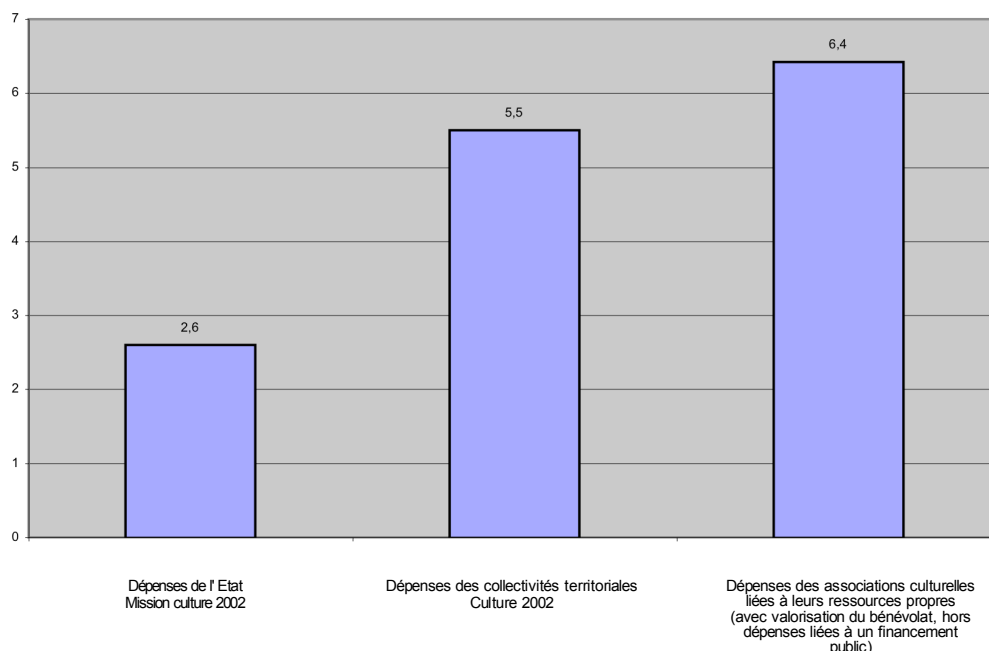
Modèle de financement des associations culturelles

Etude CNRS-Matisse de novembre 2007



Comparaison des dépenses associations - pouvoirs publics

(en milliards d'euros)



Petite explication du tableau de comparaison des dépenses associations - pouvoirs publics :

- Chiffres extraits d'une étude du Département des Etudes et Statistiques du Ministère de la Culture et de l'étude CNRS-Matisse citée plus haut.
- On estime que les associations ont globalement leurs comptes de résultat équilibrés.
- Les dépenses des associations sont calculées ainsi : budget cumulé des associations (5,54 milliards) multiplié par 0,6 (financement privé, non-prise en compte du financement public) et valorisation du bénévolat (cf note 7)

Constat 1 : Une contradiction flagrante et permanente entre les priorités annoncées dans les conférences de presse, dans les lettres de mission, et les arbitrages financiers qui sont fait ensuite

Dans sa lettre de mission à la ministre de la Culture, le Président de la République posait la transmission des savoirs et la démocratisation culturelle comme une priorité.

- **« Votre première mission sera de mettre en œuvre l'objectif de démocratisation culturelle. Echec de la démocratisation culturelle. Notre politique culturelle est l'une des moins redistributives. Financée par l'argent de tous, elle ne bénéficie qu'à un tout petit nombre ».**
 - ➔ Nous attendions donc une augmentation des crédits alloués. Non seulement, il n'en est rien, mais le pôle budgétaire en question est en forte diminution et apparaît comme la grande sacrifiée.
Exemples au national :
 - Le poste « action en faveur de l'accès à la culture » baisse de près de 18% (56 millions contre 68 millions en 2007).
 - Action culturelle à l'Université = moins 50%
 - Gel systématique de 6% pour presque toutes les fédérations et associations conventionnées.**Exemples en région :**
 - En Drac Poitou-Charentes, baisse drastique des crédits "services de médiation" pour l'année 2008, de 160 000 € à 50 000€ pour la ligne "médiation arts contemporain".
 - Pour le Confort Moderne, désengagement de l'Etat des activités de médiation, de 15 000 € à 0 €.
 - ➔ Les DRAC ont reçu comme directive de cibler les aides sur les institutions et de ne plus subventionner les projets des associations, pourtant les plus proches des populations. Quel nom donner à ce raisonnement ?
- **« Vous vous appuyerez sur des intermédiaires compétents pour faire venir à la culture des publics qui en sont aujourd'hui très éloignés »**
 - ➔ Les professionnels de nos associations savent bâtir avec les populations de vrais projets qui offrent à chacun une meilleure maîtrise de son parcours culturel. Cette dynamique de projet va bien au delà de la simple consommation de spectacles... Ces professionnels n'ont pas été conviés et entendus sur les concertations mises en œuvre rue de Valois (Entretiens de Valois, Rapport Gross sur l'éducation culturelle et artistique...)
- **« Vous réformerez à cette fin les conditions d'attribution des aides en créant des commissions indépendantes d'attribution associant des experts, des artistes et des représentants du public »**
 - ➔ Les associations de spectateurs et d'usagers de la culture (représentants du public) et nos experts n'ont pas été associés à ces commissions indépendantes d'attribution des aides.
 - ➔ A l'inverse du Président, nous pensons que ce système d'expertise à l'ancienne est caduque compte tenu de la multiplicité des expérimentations artistiques et culturelles. Nous revendiquons une véritable transparence sur les conditions d'appréciation et exigeons qu'un travail s'engage pour mettre en place des dispositifs d'expertises partagées.

Constat 2 : L'Etat met en place des réformes et une politique culturelle sans les partenaires associatifs

- Que signifie une **Révision Générale des Politiques Publiques** circonscrite au seul périmètre du Ministère de la Culture ? Sans la prise en compte du contexte de la décentralisation ? Sans les partenaires territoriaux, sans les acteurs institutionnels, sans les représentants des artistes, les syndicats et sans les associations ?
- Que signifient les **Entretiens de Valois** sans les partenaires associatifs ?
- Que signifie une nouvelle annonce sur l'**Education culturelle et artistique** sans les acteurs associatifs ?

Références

Sources chiffrées :

- Enquête « L'état des associations, le paysage associatif français et ses évolutions », CNRS-laboratoire Matisse, Viviane TCHERNONOG, novembre 2007
http://matisse.univ-paris1.fr/fr/article.php3?id_article=204
- Panorama de l'emploi dans les associations culturelles, Opale Cnar-Culture, nov.2007
http://www.culture-proximite.org/article.php3?id_article=203
- Etude Cofac sur les impacts des associations culturelles et de communication sur la société, janv. 2007
http://www.cofac.asso.fr/article.php3?id_article=42
- Portail Internet de l'Insee, février 2008
http://www.insee.fr/fr/ffc/accueil_ffc.asp?theme=8

Textes de loi :

- Déclaration universelle des droits de l'homme <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm#P>
- Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle
<http://www.unesco.org/bpi/fr/unescopresse/2001/01-120f.shtml>

Texte de référence :

- Déclaration de Fribourg sur les droits culturels : www.unifr.ch/iiedh/droits-culturels/odc-documentation/odc-declaration-fribourg/fr-declaration.pdf

Cofac - Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de communication

Membres Adhérents :

À Coeur Joie

*Confédération Française
des Batteries-Fanfars*

*Confédération des Maisons des
Jeunes et de la Culture de France*

Confédération Musicale de France

Conseil National des Radios Associatives

Enfance et Musique

Fédération des Amis du Théâtre Populaire

*Fédération des Associations de Musiques
et Danses Traditionnelles*

*Fédération des Ecomusées et
des Musées de Société*

*Fédération Française des Sociétés
d'Amis de Musées*

*Fédération Française des Maisons
des Jeunes et de la Culture*

*Fédération Nationale des Associations
de Sauvegarde des Sites et Ensembles
Monumentaux*

Fédération Nationale des CMR

*Fédération Nationale des Compagnies
de Théâtre et d'Animation*

Fédération Nationale des Foyers Ruraux

Fédération Sportive et Culturelle de France

Ligue de l'Enseignement

Union des Fanfares de France

Territoires et Cinéma

Composée de 19 fédérations nationales, regroupant elles-mêmes 25 400 associations de culture et de communication, la COFAC est une organisation interdisciplinaire qui permet aux acteurs associatifs organisés de réfléchir ensemble et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des amateurs, des bénévoles dans la co-construction des politiques culturelles.

Tous les champs disciplinaires sont réunis au sein de la COFAC : spectacle vivant, patrimoine, cinéma, communication, arts plastiques, éducation artistique...

Au sein du monde associatif organisé, la COFAC représente le secteur culturel. Elle est ainsi l'une des seize coordinations composant la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) et est nommée au C.N.V.A (Conseil National de la Vie Associative) par le Premier Ministre.

La COFAC interroge également les politiques culturelles à l'échelle régionale, départementale et locale, suite à la constitution de Cofac Régionales.

Les membres de la COFAC ont en commun la promotion d'une libre vie associative culturelle qui vise à développer des activités sans finalité lucrative, exprimant ainsi la participation de la société civile à la gestion de l'intérêt général et à la construction du vivre ensemble.

COFAC – 15 rue La Condamine - 75017 PARIS

Tél/Fax: 01 43 55 60 63 - Mel: co.fac@wanadoo.fr - site: www.cofac.asso.fr